

Cahier des Clauses Techniques Particulières

2020_51502_0004

ANIMATIONS SPORTIVES ET PROMOTION DU RUGBY AUPRÈS DES JEUNES MARSEILLAIS

Le présent marché a pour objet l'organisation de journées d'animations sportives et de promotion de la pratique du Rugby à destination des jeunes marseillais.

Le titulaire devra organiser, mettre en place et animer des journées de sensibilisation à la pratique du Rugby auprès d'un public composé de jeunes, de 6 à 14 ans, issus de clubs et de toute autre structure impliquée dans l'accueil d'enfants et adolescents.

L'objectif de ce dispositif est de promouvoir la pratique de ce sport en vue des grands événements de Rugby qu'accueillera la Ville de Marseille, notamment les finales des Coupes d'Europe 2020 ainsi que l'organisation de la Coupe du Monde de Rugby 2023.

Pour toute la durée du marché, le titulaire s'engage sur les points suivants :

- Être en possession et communiquer au service gestionnaire les titres et diplômes du personnel désigné pour la réalisation de la prestation ;
- Avoir en sa possession son propre matériel sportif et de communication. Il devra également communiquer à la Direction des Sports le ou les numéros de téléphone des différents intervenants ;
- Informer la Direction des Sports de tout changement en cours d'exécution et, en cas de nécessité, du remplacement de son personnel. Le remplacement du personnel pourra intervenir après constatation de dysfonctionnements, à la demande de la Direction des Sports et devra être réalisé dans les 24 heures suivant la demande ;
- Véhiculer les valeurs du sport et de l'éducation populaire dans les missions assurées ;
- Maintenir propre le site qui lui est confié ;

Également, sur site, toute communication en direction des médias ne peut se faire qu'avec l'aval de la Direction des Sports et au nom de la Ville de Marseille.

I - ORGANISATION DES JOURNÉES DU RUGBY

La programmation des journées d'activités, objet du présent marché, s'étalera d'avril à décembre 2020.

Préalablement, courant mars 2020, la Direction des Sports établira, en collaboration avec le titulaire du marché, la programmation définitive arrêtant notamment les lieux et dates auxquels seront organisées ces journées pour la période d'avril à décembre 2020.

Les lieux sur lesquels le titulaire devra organiser ces journées d'activités seront des stades mis à disposition par la Direction des Sports.

Le titulaire devra dimensionner sa capacité d'accueil et d'organisation **pour un maximum de 500 personnes** pouvant être accueillies au fil d'une journée d'activité.

Les prestations devront être conduites par des éducateurs titulaires de diplômes sportifs **impérativement spécialisés dans le domaine du rugby**.

A titre indicatif, huit journées d'activités seront programmées sur la base du déroulé-type suivant :

- 8h00 : Installation et mise en place du matériel sur site
- 9h00 : Accueil du public et formation des équipes
- 10h00 maximum : Début des activités
- 12h00 à 13h00 : Pause méridienne
- 13h00 : Reprise des activités
- 16h00 : Fin des activités
- 16h15 : Ravitaillement sportif de fin d'activités avec les participants de la journée
- 18h00 : Rangement et remise en état du site

Le titulaire devra fournir le matériel nécessaire à l'organisation de ces journées et à la pratique du rugby.

Également, il sera chargé d'organiser et de fournir le ravitaillement en liquides et solides usuels dans le cadre de la récupération sportive des jeunes pour chaque journée. La composition de ces ravitaillements sera soumise à l'approbation de la Direction des Sports lors de l'élaboration de la programmation définitive.

II – GESTION ADMINISTRATIVE ET OPÉRATIONNELLE DES JOURNÉES DU RUGBY

Le titulaire devra également assurer l'interface, la gestion et les inscriptions de l'ensemble des structures et clubs de sports collectifs participant aux journées du rugby.

A ce titre, le titulaire devra notamment :

- Contacter, par les moyens de son choix, les structures et clubs susceptibles de participer au dispositif. Il devra viser le plus large public possible afin d'offrir la plus grande visibilité du dispositif et une forte participation des publics visés ;
- Présenter le dispositif et ses objectifs, accueillir les personnes, expliquer les modalités d'inscription, les jours prévus d'activités, les horaires, la programmation ainsi que toute autre proposition validée par la Direction des Sports ;
- Assurer le suivi des inscriptions des structures et clubs. Dans ce cadre, le titulaire s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer le taux de participation le plus élevé possible des journées organisées ;
- Mettre en place uniquement les supports de communication fournis par la Direction des Sports durant toute la durée du marché ;

A la fin du dispositif, afin d'analyser le fonctionnement de l'opération, et notamment l'interface proposée aux structures d'accueil et aux clubs sportifs, le titulaire devra réaliser un bilan de l'action. Ce bilan et tous les documents s'y rapportant devront être présentés et remis à la Direction des Sports sur support informatique.

Ce bilan devra comporter notamment :

- la capacité d'accueil programmée et la capacité d'accueil réalisée pour chaque journée
- la fréquentation de chaque journée d'activité
- la liste des clubs et structures ayant pris part au dispositif
- la liste des structures et clubs ayant éventuellement annulé leur participation et le taux d'annulation
- la répartition de la fréquentation entre structures d'accueil et clubs sportifs
- une analyse démographique des participants
- les évaluations menées durant la saison. De manière générale, le document devra formaliser l'aspect qualitatif de la mission assumée (retour des structures, améliorations et innovations envisagées, prise en compte des événements exceptionnels, notamment).